

Forez cœur de Loire 25/10/16

Cette mutuelle qui gagne du terrain



Des courtiers mandatés par Actiom proposent des réunions d'information et des permanences dans les mairies ayant opté pour le dispositif.? - Photo d'illustration

Saint-Just-Saint-Rambert, Bonson, Sury-le-Comtal, Savigneux et bientôt Veauchette... Plusieurs municipalités foréziennes sont convaincues de l'intérêt pour leurs administrés d'adhérer au dispositif « Ma commune, ma santé ». Impossible toutefois de généraliser. Il faut étudier au cas par cas.

La salle d'attente n'est pas comble mais bien remplie. Plus un siège pour s'asseoir et patienter. Voilà près de deux heures qu'a débuté la permanence assurée par « Ma commune, ma santé » dans les locaux mis à disposition par la Ville de Savigneux et le représentant du dispositif n'a pas eu une minute pour souffler. La batterie de son ordinateur vient même de le lâcher alors qu'une douzaine de personnes attend son tour.

Actiom, association fondée en 2010

Ces Savignolais, presque exclusivement des retraités, ont tous « entendu parler de cette nouvelle mutuelle communale qui permet, paraît-il, de faire de belles économies ». Comme Éliane, ancienne employée dans une petite entreprise du Forez, qui a « amené tous ses papiers pour qu'ils me disent combien je peux gagner. » Tous viennent pour la même chose : voir les garanties et les tarifs, ou plutôt les tarifs et les garanties, proposés par « Ma commune, ma santé ».

Cette « solution de santé mutualisée » telle qu'elle se présente est née dès 2010 quand Renaud Berezowski, Thierry Chamaret et Stéphane Albié ont cofondé l'association Action de mutualisations pour le pouvoir d'achat (Actiom), basée à Villenave-d'Ornon, en Gironde. Ces courtiers spécialisés dans la protection sociale des salariés ont lancé l'opération « Ma commune, ma santé » avec un objectif : proposer, en partenariat avec les mairies et leur centre communal d'action sociale (CCAS), des offres de mutuelles aux administrés, offres qu'ils ont négociées avec des mutuelles partenaires (dont Miel, basée à Saint-Étienne) via des contrats de groupes et un principe : se regrouper pour acheter au meilleur prix

et économiser. Tarifs préférentiels et/ou meilleures prestations, en fonction du contrat, de la tranche d'âge concernée et de la localisation de l'assuré, le coût peut aller jusqu'à 30 % moins cher.

Les « délaissés » de l'ANI

Cette promesse a pris un peu plus d'épaisseur quand est entré en vigueur l'accord national interprofessionnel (ANI), en janvier 2016, obligeant toutes les entreprises à mettre en place une complémentaire santé pour tous leurs salariés. Cette généralisation a laissé de côté un certain nombre de personnes : chômeurs, jeunes, personnes en CDD, intérimaires, retraités, fonctionnaires... La difficulté croissante de l'accès aux soins de leurs administrés pour raison financière a fini de convaincre les maires qui se sont penchés sur le dossier.

Dans la Loire, c'est Roche-la-Molière, en périphérie de Saint-Étienne, qui a signé la première convention avec Actiom. Bientôt suivie par Saint-Just-Saint-Rambert puis Saint-Marcellin-en-Forez, La Fouillouse, Bonson, Saint-Cyprien, Sury-le-Comtal...

Le nombre de communes adhérentes en Loire sud a doublé en un an

« Il y a quelques années, c'est l'association qui allait frapper aux portes des municipalités pour présenter ses offres. Aujourd'hui, le processus s'est inversé : les mairies nous appellent et nous demandent de venir leur expliquer ce que nous proposons », affirme Ludovic Lafon, l'un des référents locaux d'Actiom qui œuvre sur une partie de la Loire, généralement des courtiers en mutuelles indépendants qui sont mandatés par l'association et qui perçoivent une contribution sur la cotisation annuelle des assurés.

Des concurrents qui relativisent la réussite

« Il faut étudier et analyser chaque situation mais dans six à sept cas sur dix, « Ma commune, ma santé » propose une offre plus intéressante que les mutuelles dites « classiques », que ce soit en termes de tarifs ou de garanties », poursuit Ludovic Lafon. Voilà comment en un an, ce dispositif a séduit une vingtaine de communes en Loire sud qui sont venues s'ajouter à la vingtaine déjà adhérente dans la foulée de Roche-la-Molière. Et comment, chaque jour, « Ma commune, ma santé » prend des clients à ses concurrents (Eovi, Macif, Matmut...) doucement mais sûrement.

Des concurrents qui, toutefois, relativisent cette réussite. Après s'être alarmés sur le « risque de créer des contrats au rabais pour des populations précaires financièrement », ils ont fait leurs calculs. Pour eux, le plus gros écueil est que le dispositif ne serait « pas viable financièrement. Le principe même de la mutualisation est remis en cause avec des cotisants plutôt âgés qui ont souvent recours à leur mutuelle et pour des montants souvent élevés. » La difficile articulation avec l'aide à la complémentaire santé (ACS), réservée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond d'attribution de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), est aussi évoquée.

Veauchette va bientôt délibérer

Des concurrents qui font aussi remarquer que « Ma commune, ma santé » n'a convaincu « que » 1.500 communes dans toute la France, « essentiellement des petites villes de 3.000 à 12.000 habitants où la frange de population éligible n'est pas toujours très importante ». Mais dernièrement, c'est tout le Département du Loiret qui a adhéré...

À chacun de se faire sa propre opinion et ses propres calculs en fonction de ses caractéristiques de couverture sociale. Sachez simplement que pour bénéficier du dispositif, il faut habiter la commune (résidence principale ou secondaire) ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans la commune ou être employé territorial ou agent municipal au sein de la commune. Il faut également être membre d'Actiom (12 € de cotisation annuelle). Un tarifificateur est en ligne sur le site Internet de l'association (<http://www.macommunemasante.org>).

Le mois prochain, Veauchette devrait, à son tour, rejoindre « Ma commune, ma santé ». À qui le tour ensuite ?

Rodolphe Montagnier
rodolphe.montagnier@centrefrance.com